

République Française
Département de l'Isère

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 23 Mars 2021.

L'an deux mille vingt et un le vingt trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Seyve-Buisset, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de la Convocation : 18 Mars 2021

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. GIRAUD Stéphane, Mme VILLARD Isabelle, M. LACHISE Samuel, Mme CHANAUX Claudine, Mme BOUZON Vanessa, Mme CHENU Mallory, Mme DE GEA Paulette, M. FROGER Eric, M. GENEVE Bastien, M. HELLY Jean-Luc, Mme MOTTIN Noémie et Mme VANDERGHEYSNT Julie.

EXCUSÉS : M BENOIT François

ABSENT : Néant

Avait donné procuration : M BENOIT François

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHANAUX Claudine

Présence de Monsieur RENAUX Alain, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Trésorerie de Roussillon.
Lecture et adoption du Compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

Signatures.

1) Finances Communales

a) Intervention de Monsieur RENAUX Alain

Monsieur RENAUX Alain nous fait une explication de la réforme des taux d'imposition notamment concernant la suppression de la Taxe d'Habitation et la compensation de celle-ci par l'ajout de la part Départementale à la part Communale de la Taxe Foncière Bâti.

Cette bascule de taux n'aura aucune incidence sur l'impôt des administrés mais il sera nécessaire de faire une information à la population.

b) Approbation du Compte Administratif 2020

M. GIRAUD Stéphane, 1^{er} adjoint, nous rappelle que l'Assemblée Délibérante doit approuver le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur BERHAULT Yann, Maire, lequel est présenté sous forme de tableau annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2020 et les décisions

modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'Exercice 2020 tel qu'il est présenté au tableau annexé à la délibération, lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement...	284 853.02 €
Déficit d'Investissement	13 243.35 €
Excédent Global.....	99 440.67 €

Une délibération est prise en ce sens n° 10-2021.

c) Affectation du Résultat 2020

Le Conseil Municipal Soussigné, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020, voté le 23 Mars 2021, Le Compte Administratif fait apparaître :

Reports :

Déficit reporté de la Section d'Investissement de l'année antérieure.....	30 847.10 €
Excédent reporté de la Section de Fonctionnement de l'année antérieure	149 156.28 €

Soldes d'exécution :

Excédent de la section d'investissement.....	17 603.75 €
Excédent de la section de fonctionnement.....	135 696.74 €

Reste à Réaliser – Section d'Investissement

En dépenses.....	178 189.00 €
En recettes	6 020.00 €

Besoin net de la Section d'Investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut être estimé à	185 412.35 €
---	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Compte 1068

<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (RI 1068).....</i>	<i>185 412.35 €</i>
---	---------------------

Compte 002

<i>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (RF 002)</i>	<i>99 440.67 €</i>
--	--------------------

Une délibération est prise en ce sens n° 11-2021.

d) Vote des taux d'imposition 2021

Ce point est reporté à la prochaine réunion car l'imprimé 1259 nécessaire au vote des taux d'imposition n'est pas disponible sur le site de la direction des impôts.

e) Approbation du Budget Primitif 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,
Vu l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,
Vu le Décret n° 2016-834 du 24 Juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopérations,
Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes,
Vu la délibération n° 10-2021 en date du 23 Mars 2021 adoptant le Compte Administratif de l'année 2020,
Vu la délibération n° 11-2021 en date du 23 Mars 2021 approuvant l'affectation du résultat 2020.

Après étude du projet de budget primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire et suite aux différentes réunions de la Commission Finances

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré par 12 voix Pour (dont 1 pouvoir), 1 Abstention et 0 voix Contre, adopte le Budget Primitif 2020 de la Commune comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses.....	692 838.67 €
- Recettes.....	692 838.67 €

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses.....	1 968 554.35 €
- Recettes.....	1 968 554.35 €

Précise que les reports de la section d'investissement sont intégrés au budget primitif 2021.

Une délibération est prise en ce sens n° 12-2021.

2) T.E.C

Monsieur LACHISE Samuel nous rappelle que la commune a adhéré à TEC depuis le 1^{er} janvier 2021. Actuellement TEC est composé de 6 communes adhérentes et d'ici la fin de l'année 2 nouvelles communes (Pact et Sablons) devraient rejoindre cet établissement.

Jarcieu appartient désormais au conseil d'administration de TEC et participe à la réécriture du projet de la structure pour que les propositions culturelles soient adaptées à nos moyens et nos attentes.

Deux spectacles avaient été programmés (dont un qui peut se produire dans les rues de la commune) en mars 2021, annulés et reportés fin juin 2021.

Des techniciennes de TEC sont venues rencontrer les institutrices de notre école pour leur faire des propositions d'atelier avec les enfants pour l'année scolaire 2021/2022.

En Mars 2022, la chanteuse Otilie B devrait élire résidence pour plusieurs semaines sur notre commune. Les informations seront communiquées en temps utile.

3) Urbanisme

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération N° 68-2020 et N° 01-2021 mettant en place la numérotation de parcelles modifiées du Lotissement le Clos des Cèdres, à savoir :

- Lot N° 16 : 98 Rue Jules De Rostaing la Valuze
- Lot N° 17 : 5 Impasse Victor Magnat
- Lot N° 18 : 35 Impasse Victor Magnat
- Lot N° 19 : 47 Impasse Victor Magnat

Sur chaque parcelle sauf le lot N° 19, deux constructions ont été réalisées et ENEDIS demande qu'un numéro soit attribué à chaque construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de numérotter les parcelles modifiées à savoir :

- Lot n° 16 : 98 (existant) et 100 Rue Jules De Rostaing la Valuze
- Lot N° 17 : 5 (existant) et 7 Impasse Victor Magnat
- Lot N° 18 : 35 (existant) et 37 Impasse Victor Magnat

Une délibération est prise en ce sens n° 13-2021.

4) Convention CIB Partenariale Ludi'Jeux

Comme demandé lors de la précédente réunion du conseil municipal, Monsieur LACHISE Samuel a contacté la Communauté de Communes (réseau ECUME) afin d'obtenir plus de précisions concernant cette convention.

Cette convention permet à la commune d'obtenir des formations pour les bénévoles de la bibliothèque et des aides du département (expertise, conseils, aide technique et logistique).

Monsieur le Maire nous donne lecture de la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique du Département de l'Isère.

Par la présente convention, la Commune gestionnaire de la bibliothèque municipale est autorisée à solliciter le Département de l'Isère pour un soutien financier et à bénéficier des services de la Médiathèque Départementale de l'Isère afin de créer, développer, animer son service de lecture publique.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique, jointe à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente convention

Une délibération est prise en ce sens n°14-2021.

5) Questions diverses :

a) Demande concernant les cérémonies commémoratives

Monsieur GIRAUD Stéphane nous rappelle que lors de la dernière réunion le conseil municipal avait demandé l'avis de l'Association AFN avant toute décision pour nommer un maître de cérémonie pour les commémorations.

Par courrier, le candidat « Maître de cérémonie » fait savoir que devant notre hésitation, il n'est plus intéressé par cet honneur.

Le Conseil Municipal ne comprend pas cette réaction et Monsieur LACHISE Samuel et Madame CHANAUX Claudine prendront contact afin d'obtenir plus d'explications.

b) Démission du Conseil Municipal de Mme PRAS Catherine

Madame PRAS Catherine a transmis à Monsieur le Maire sa lettre de démission de conseillère municipale pour raisons personnelles.

Les membres du conseil municipal ont pris acte de cette décision. Des échanges ont été engagés sur l'amélioration de notre travail d'équipe.

Le courrier de démission a été transmis au service élection de la Préfecture de l'Isère et nous sommes en attente de la suite de la procédure.

c) Travaux Eaux Communauté de Communes

Monsieur LACHISE Samuel nous informe que la Communauté de Communes a lancé une étude pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation aux lotissements Champ Bernier et Polaud

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mardi 13 Avril 2021 à 19 h 15.

SIGNATURES

BERHAULT Yann

GIRAUD Stéphane

VILLARD Isabelle

LACHISE Samuel

CHANAUX Claudine

BENOIT François

EXCUSE XXXX

BOUZON Vanessa

CHENU Mallory

DE GEA Paulette

FROGER Eric

GENEVE Bastien

HELLY Jean-Luc

MOTTIN Noémie

VANDERGHEYNST Julie